



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 14 avril 2023 à 19 heures 30 minutes
Salle d'honneur

Quorum : 13

Présents :

Mme BECUE Marie-Claude, M. BERON Jean-Marie, M. DELBECQUE Benoît, Mme DEPLANQUE Ailzée, M. DOYELLE Laurent, M. FLAJOLET André, Mme GALFRE Carmen, M. GALLOIS Christian, M. GALLOIS Dominique, M. GONTIER Benjamin, Mme HANNEDOUCHE Sandrine, Mme HOUVENAGHEL Anne-Claire, Mme LACOUELLE Florence, Mme MENARD Michèle, Mme PIENNE Annie, Mme PLUQUIN Céline, M. SANNIER Jean-Pierre, Mme TOULOTTE Christine, M. VANBERGUE Guy, M. VANDERBEKE Stéphane, M. VANYPER Morgan

Procuration(s) :

M. DELANNOY Michaël donne pouvoir à M. FLAJOLET André, Mme PENIN Alexandra donne pouvoir à M. VANDERBEKE Stéphane

Excusé(s) :

M. DELANNOY Michaël, Mme PENIN Alexandra

Secrétaire de séance : M. VANYPER Morgan

Président de séance : M. FLAJOLET André

- Délibération n°2023-013** - Commissions municipales et extra-municipales - modification de la délibération n°2020-024 du 2 juin 202 - *Adoptée à l'unanimité*
- Délibération n°2023-014** - Suppression de la Régie Location courts de Tennis - *Adoptée à l'unanimité*
- Délibération n°2023-015** - Eglise - Recouvrement des frais de chauffage - Modification de la délibération n°2014-78 du 12 novembre 2014 - *Adoptée à l'unanimité*
- Délibération n°2023-016** - ALSH, Stage Théâtre, Stage Danse, Stages à thème - Rénumération des animateurs - *Adoptée à l'unanimité*
- Délibération n°2023-017** - Participation des communes partenaires - ALSH Juillet et Août 2023 - *Adoptée à l'unanimité*
- Délibération n°2023-018** - Participation des communes partenaires - Stage Théâtre 2023 - *Adoptée à l'unanimité*
- Délibération n°2023-019** - Participation des communes partenaires - Stage Danse 2023 - *Adoptée à l'unanimité*
- Délibération n°2023-020** - Participation des communes partenaires - Stages à thème 2023 - *Adoptée à l'unanimité*
- Délibération n°2023-021** - Tarifs ALSH Juillet et Août 2023 - *Adoptée à l'unanimité*
- Délibération n°2023-022** - Tarifs Stage Théâtre 2023 - *Adoptée à l'unanimité*
- Délibération n°2023-023** - Tarifs Stage Danse 2023 - *Adoptée à l'unanimité*
- Délibération n°2023-024** - Tarifs Stages à thème 2023 - *Adoptée à l'unanimité*
- Délibération n°2023-025** - Tarifs Cantine Juillet et Août 2023 - *Adoptée à l'unanimité*
- Délibération n°2023-026** - Tarifs Garderie Juillet et Août 2023 - *Adoptée à l'unanimité*
- Délibération n°2023-027** - Marché de maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation de l'ancien hospice départemental Rue de Paris à Saint-Venant - Avenant n°8 - *Adoptée à l'unanimité*
- Délibération n°2023-028** - Tarifs municipaux 2023 - Annule et remplace la délibération n°2022-080 du 7 décembre 2022 - *Adoptée à l'unanimité*
- Délibération n°2023-029** - Vote des taxes 2023 - *Adoptée à la majorité (19 pour ; 4 contre)*
- Délibération n°2023-030** - Vote du Budget Primitif 2023 - *Adoptée à la majorité (19 pour ; 4 contre)*
- Délibération n°2023-031** - Subventions CCAS et Caisse des Ecoles - *Adoptée à l'unanimité*
- Délibération n°2023-032** - Subvention exceptionnelle - *Adoptée à l'unanimité*
- Délibération n°2023-033** - Dénomination de la rue desservant la résidence Les Buissons - *Adoptée à l'unanimité*
- Délibération n°2023-034** - Sollicitation pour engagement de la procédure de révision allégée du PLU de Saint-Venant par la CABBALR - *Adoptée à l'unanimité*

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire : je propose d'ajouter une délibération pour la MAS, Maison d'accueil spécialisée à l'EPSM pour une sollicitation de la CABBALR en vue de la révision partielle du PLU. Y a-t-il des objections, des abstentions ? non ? je vous en remercie.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente. Y a-t-il des remarques, des questions, des demandes de correction ?

Céline PLUQUIN : juste une remarque Mr le Maire si vous le permettez, on tient à remercier le personnel administratif qui a pu sortir un compte-rendu en une semaine par rapport aux trois mois de la dernière fois, c'est non négligeable.

Monsieur le Maire : il n'y avait pas le choix puisqu'il y avait conseil aujourd'hui.

Céline PLUQUIN : donc c'est faisable

Monsieur le Maire : tout est réalisable

Céline PLUQUIN : juste une 2^{ème} remarque si vous le permettez, il semblerait que le site de la ville ne soit plus alimenté des procès-verbaux des conseils municipaux depuis le mois de novembre 2022. Ne sont présents que les ordres du jour des CM. Si on pouvait remédier à ce problème.

Monsieur le Maire : ok

Dominique GALLOIS : petite précision également par rapport aux discussions qu'on a eu la fois dernière, donc en fait il y a une retranscription de ce qui est enregistré, c'est ça ? donc c'est rapide le compte-rendu, parce que vous disiez que ça prend du temps

Monsieur le Maire : 3 jours

Dominique GALLOIS : comment ça se passe techniquement ? il n'y a pas de logiciel de retranscription.

Monsieur le Maire : non il n'y a pas de logiciel de retranscription.

Stéphane VANDERBEKE : nous avons commencé à regarder ce qui existe.

Benoît DELBECQUE : c'est d'ailleurs ce qu'on avait vu en commission de finances, où nous avons évoqué l'achat d'un ordinateur avec un logiciel de reconnaissance.

Monsieur le Maire : pas d'autres remarques ? le procès-verbal est adopté ? je vous en remercie.

Commission municipales et extra-municipales – Modification de la délibération n°2020-024 du 02/06/2020. Il s'agit si vous en êtes d'accord d'intégrer à sa demande Alizée DEPLANQUE dans la commission Bâtiments Patrimoine et Cadre de Vie. Pas d'objections ?

Dominique GALLOIS : moi je permets d'intervenir, l'année dernière ou il y a deux ans déjà j'avais fait la demande de participer à une autre commission, je crois que Mme PLUQUIN avait fait la même chose, Mr VANBERGUE aussi, ce à quoi il nous avait été répondu que c'était trop tard. Donc là ce n'est pas contre Alizée qu'on se permet d'intervenir, mais je veux comprendre pourquoi d'un côté ça marche et de l'autre côté ça ne marche pas.

Monsieur le Maire : puisque vous me demandez d'être plus précis, à la demande d'Alizée DEPLANQUE qui est en reconversion et qui a besoin d'accéder à la maîtrise d'un certain nombre de logiciels relatifs au bâtimentaire, son accès à la commission bâtiments cadre de vie patrimoine lui permettra d'être utile à la commune et d'être utile à elle-même.

Céline PLUQUIN : donc mon expérience personnelle d'élue ne me permet pas d'intégrer la commission CHSCT de la mairie ?

Monsieur le Maire : vous êtes en train de poser un tout autre problème qui est la répartition des postes entre majorité et opposition et au fait que vous avez un certain nombre de droits que je respecte pleinement mais aussi un certain nombre de devoirs que je vous demande de respecter pleinement. Maintenant vous n'êtes pas obligée de voter pour ça, c'est comme vous voulez. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? non, je vous en remercie.

Suppression de la régie Location courts de tennis. A la demande des services, il est proposé de supprimer cela dans la mesure où elle est inexistante et ne fonctionne plus depuis 3 ans. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? non, je vous en remercie.

Eglise – Recouvrement des frais – Modification de la délibération n°2014-078 du 12/11/2014. Depuis 2014 nous avons établi une répartition 70-30 des frais d'éclairage et de gaz pour l'église. 70% est supporté par la paroisse, 30% par la commune, puisque la commune demande un certain nombre de service ou occupe parfois l'église. Nous proposons d'ajouter la question de la facturation de l'eau selon les mêmes modalités. Nous sommes sur quelque chose comme 200 € par an. Pas de souci, on est d'accord ? pas d'opposition, pas de demande d'explications ? je vous en remercie.

ALSH, Stage Théâtre, Stage Danse, Stage à thème – Rémunération des animateurs

Je passe la parole à Sandrine HANNEDOUCHE en charge de ces dossiers.

Sandrine HANNEDOUCHE : nous allons donc nous intéresser à la rémunération des animateurs

Cette rémunération des animateurs et des directeurs avait été augmentée l'année dernière, de 3€ par jour pour les animateurs et de 5€ par jour pour l'équipe de direction. On a souhaité de nouveau cette année une augmentation de la rémunération de 7%. Cette augmentation sera appliquée dès le mois de juillet. On sait très bien que c'est un emploi qui n'attire plus avec un volume de travail important pouvant aller jusqu'à 48h semaine. L'objectif est de fidéliser notre équipe que ce soit en direction et animateurs en augmentant de nouveau la rémunération de ces personnes.

Monsieur le Maire : on passe au vote ? pas de demande d'intervention ? qui est contre, qui s'abstient ? accepté à l'unanimité, merci Sandrine. Maintenant participation des communes partenaires.

Sandrine HANNEDOUCHE : je fais référence à la participation des communes partenaires que ce soit pour l'accueil de loisirs juillet et août, pour le stage théâtre et pour les nouveaux stages qui vont être mis en place. Donc d'abord pour l'accueil de loisirs juillet et août, les 6 communes partenaires qui participent à l'accueil de loisirs, nous les avons reçu à 2 reprises depuis le début de l'année pour leur présenter les bilans de l'année dernière et nous souhaitons une augmentation de la participation. L'année dernière les communes avaient accepté une augmentation, passant de 17 € à 18 € par jour par enfant, cette

année les représentants des communes partenaires ont accepté une augmentation à 20 € maximum par jour par enfant. Cette augmentation, avec une augmentation cette année des frais de cantine, de la rémunération des animateurs et de l'équipe de direction, on suppose également une augmentation de certains services ou loisirs.

Monsieur le Maire : pas de souci ? je propose de remplacer au 2^{ème} paragraphe le terme ramassage par transport des enfants, ce sera plus sympathique. Pas d'opposition, pas d'abstentions ? Merci

Sandrine HANNEDOUCHE : participation des communes partenaires pour le stage théâtre. Il n'y a pas d'augmentation de la participation des communes, donc la participation reste identique à savoir que chaque commune s'engage à verser 170 € par enfant pour la période.

Monsieur le Maire : pas de souci ? pas de questions ? pas d'oppositions ? pas d'abstentions ? je vous en remercie. Stage Danse 2023

Sandrine HANNEDOUCHE : alors la nouveauté cette année c'est de vouloir étoffer un peu l'offre culturelle, à l'initiative de Mr le Maire. Amandine a souhaité proposer un stage Danse, cette proposition a été soumise lors de la réunion avec les représentants des communes partenaires. Ici il y a 5 communes qui souhaitent s'engager dans ce stage. Guarbecque ne souhaite pas participer financièrement au stage Danse. Les autres communes s'engagent à une participation de 20 € maximum par jour et par enfant.

Monsieur le Maire : deux remarques de précision. Guarbecque ne souhaite pas parce qu'ils ont une association à l'intérieur du village et ils ont peur, on peut les comprendre. Et ce stage danse ne se fait pas en opposition au stage théâtre, c'est un partenariat avec le stage théâtre au niveau des activités.

Sandrine HANNEDOUCHE : c'est un stage ouvert aux 6 / 17 ans, sur 3 semaines en juillet comme pour l'accueil de loisirs. Vous avez le détail des 3 semaines sur table. C'est limité à 60 places avec une représentation en fin de chaque semaine. Pour la dernière semaine, seront associés les stagiaires du théâtre. Ce stage va être dirigé par Amandine Quimbez, qui est déjà présidente de l'association Amandaliz. Ce stage se déroulera à l'école primaire dans les salles que l'association occupe déjà durant l'année scolaire pour ses répétitions de danse.

Monsieur le Maire : pas d'autres questions ? observations ? qui est contre ? qui s'abstient ? on est d'accord à l'unanimité, merci. Stages à thème.

Sandrine HANNEDOUCHE : on propose également cette année d'autres activités sous la forme de 3 stages à l'initiative de Elodie Veilleroy qui est la coordinatrice des activités extrascolaires. Les 3 stages sont ouverts aux saint-venantais et aux communes partenaires. La 1^{ère} semaine un stage Mer est proposé aux adolescents de 15/17 ans limité à 24 places. La 2^{ème} semaine un stage artistique est proposé pour les 8/12 ans, l'objectif est de les sensibiliser à la sculpture, à la peinture et à certaines danses, limité également à 24 places. La 3^{ème} semaine un stage multisports réservé aux 11/15 ans, limité aussi à 24 places. Les 6 communes partenaires s'engagent à hauteur de 20€ maximum par jour et par enfant pour ces stages à thème.

Monsieur le Maire : il faut bien comprendre que cette diversification intègre le fait que l'intercommunalité a mis fin à l'activité jeunesse et ado. On s'en va un peu à l'aventure. Je

remercie Sandrine et les équipes soit élue soit administrative qui ont organisé tout cela et l'ont mis au point. Ça reste une aventure, en effet on ne sait pas si on va réussir ou pas mais nous aurions été coupables de ne rien faire.

Christine TOULOTTE : combien d'animateurs supplémentaires ?

Sandrine HANNEDOUCHE : Elodie recrute 2 animateurs. Et Elodie participe également à l'animation.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? des observations ?

Guy VANBERGUE : un enfant peut faire 2 activités ?

Sandrine HANNEDOUCHE : oui tout à fait. Elodie va gérer les inscriptions.

Monsieur le Maire : Elodie a carte blanche là-dessus car il faut respecter au moins 3 principes, d'abord celui de l'équité entre les communes, celui de la diversité et celui de l'adaptabilité c'est-à-dire comme le dit Sandrine, un gamin de 14 ans ½ bien costaud peut être considéré comme dans le groupe des 15 ans. Sachant que c'est pas du tout impossible qu'on soit obligé de refuser plus que prévu. Mais si on ne commence pas par une expérimentation qui me semble-t-il est très diversifiée et très intéressante et très structurée, on ne fera jamais rien. Qui est contre ? qui s'abstient ?

Céline PLUQUIN : pardonnez moi juste une question, vous prenez les âges au 1^{er} janvier ? comme la mienne par exemple a 11 ans mais elle est née en 2012.

Monsieur le Maire : j'ai bien dit adaptation.

Dominique GALLOIS : certains parents ne vont peut-être pas inscrire leurs enfants parce qu'ils vont se dire qu'ils ne sont pas dans la bonne tranche. Il faudrait peut-être mieux préciser ?

Sandrine HANNEDOUCHE : c'est possible mais un parent peut très bien passer en mairie et avoir des explications.

Dominique GALLOIS : le choix va se faire comment alors ? ce sera les 24 premiers, ou si vous en avez plus dans une activité ?

Monsieur le Maire : l'information va être faite en même temps dans l'ensemble des communes.

Christian GALLOIS : on démarre les inscriptions le 2 mai.

Monsieur le Maire : c'est comme, je ne sais pas si vous vous souvenez, à la CABBALR il y a eu une enveloppe de 50 000 € pour acheter des vélos. Le 1^{er} st venantais qui l'a demandé il n'a pas réussi à les avoir, pourquoi ? parce que l'information avait été larguée 15 jours avant dans d'autres communes. Ici on va faire très attention et on estime que le plus simple est que ce soit les services qui gèrent cette expérimentation parce que si les élus commencent à y mettre les doigts on ne va plus s'en sortir.

Stéphane VANDERBEKE : ce sera la date d'arrivée du dossier complet qui vaudra pour l'inscription.

Guy VANBERGUE : si les 24 premiers sont des st venantais, alors on prend que des st venantais ?

Sandrine HANNEDOUCHE : toutes les communes vont lancer une publication sur leur site le 2 mai. On prendra les 24 premiers dossiers complets.

Monsieur le Maire : pas de problème ? pas d'opposition ? je vous remercie.

Sandrine HANNEDOUCHE : concernant ces stages à thème, je souhaiterai vraiment remercier Elodie pour tout le travail, pour les heures, pour les semaines passées sur ces 3 projets pour qu'ils soient enfin réalisables et je souhaite également remercier Stéphane pour la mise en page et l'optimisation du dossier.

Monsieur le Maire : Tarifs CLSH Juillet et août 2023. Sandrine toujours

Sandrine HANNEDOUCHE : concernant les tarifs qui vont être appliqués et vont être demandés aux parents, en juillet 3 semaines sont proposées et en août 4 semaines. Face à l'augmentation des dépenses, il est nécessaire cette année d'augmenter la participation des familles. Cette participation n'avait pas été augmentée depuis très très longtemps, et donc cette année en accord avec les communes partenaires, cette participation va augmenter à peu près de 16%.

Monsieur le Maire : si on découpe l'augmentation, 1/3 est pour la masse salariale, 1/3 est dans l'augmentation de la nourriture et les sorties et 1/3 divers comme déplacements et énergie. Y a-t-il des questions ?

Christian GALLOIS : oui j'ai une remarque, après le tableau, sur le paraphage 'les enfants résidant dans une commune extérieure mais étant hébergés chez leurs grands parents habitant St Venant ou une commune partenaire bénéficient du tarif St Venantais et communes partenaires'. Les maires des communes voisines ont souhaité que ce soit chaque maire qui décide pour sa propre commune. C'est une précision.

Monsieur le Maire : y a-t-il des oppositions ? des abstentions ? je vous remercie. Tarifs Stage théâtre 2023, toujours Sandrine.

Sandrine HANNEDOUCHE : pas de changement pour les tarifs du stage théâtre.

Christine TOULOTTE : même pour la cantine ?

Sandrine HANNEDOUCHE : la cantine est comprise dans le tarif. Et le bilan financier était excédentaire donc on ne change rien pour cette année.

Monsieur le Maire : y a-t-il des oppositions ? des abstentions ? je vous remercie. Tarifs Stage Danse 2023.

Sandrine HANNEDOUCHE : les tarifs qui seront appliqués pour ce stage Danse sont les tarifs de l'accueil de loisirs. Concernant le nombre d'animateurs qui pourront être recrutés pour ce stage ce n'est pas 6 c'est 8. Et Guarbecque ne souhaite pas participer financièrement à ce stage Danse. Donc si des enfants de Guarbecque souhaitent s'inscrire à ce stage Danse, on leur applique le tarif extérieur.

Stéphane VANDERBEKE : concernant la disposition sur le remboursement du séjour au bout du 5^{ème} jour, comme les stages durent 5 jours en fait, est-ce que c'est bon ?

Sandrine HANNEDOUCHE : c'est ce qu'on indique chaque année.

Christian GALLOIS : un enfant peut s'inscrire pour 3 semaines.

Monsieur le Maire : c'est une précision de précaution. Pas de souci, on est d'accord ? ok merci. Tarifs Stage à thème 2023.

Sandrine HANNEDOUCHE : pour les stages à thème qui ne sont accessibles qu'aux enfants st venantais et des communes partenaires, nous appliquons également le tarif qui est celui de l'accueil de loisirs.

Stéphane VANDERBEKE : j'ai une question concernant les 3 stages, mais je vais attendre le vote et poser ma question après.

Céline PLUQUIN : autant poser les questions avant de voter Stéphane.

Stéphane VANDERBEKE : sur l'éventualité qu'il y ait trop de st venantais par rapport aux enfants des communes partenaires, c'est de faire une communication synchronisée, si on n'organise pas une sorte de communication commune ?

Monsieur le Maire : tout le monde communique avec les mêmes outils à partir du 2 mai. Sur ces tarifs, pas d'opposition, pas d'abstention ? je vous remercie. Tarifs de cantine juillet et août. Sandrine.

Sandrine HANNEDOUCHE : c'est uniquement pour les personnes qui souhaitent se restaurer que ce soit en juillet ou en août. Pas de changement dans ces tarifs.

Monsieur le Maire : on est d'accord ? merci. Tarifs Garderie

Sandrine HANNEDOUCHE : la garderie fonctionne 2h le matin et 1h30 le soir. Et même chose pas de changement dans le tarif appliqué.

Monsieur le Maire : on est d'accord ? merci. Christian GALLOIS, marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'ancien hospice départemental.

Christian GALLOIS : il s'agit d'un ajustement avec les résultats d'appel d'offres de la rémunération avec le pourcentage de la maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire : y a-t-il des oppositions ? des abstentions ? je vous remercie. Tarifs municipaux. Laurent DOYELLE qui est responsable de la commission cimetière m'a fait remarquer que nous étions en plein décalage entre nos tarifs et la réalité et que nous étions aussi en décalage dans la mesure où St Venant favorise pratiquement les concessions perpétuelles alors qu'elles sont devenues exceptionnelles. Et enfin que nous étions en décalage car nous n'avons pas modifié nos tarifs depuis des années et qu'après analyse on s'est aperçu que les creusements en règle générale étaient nettement supérieurs en termes de coût salarié par rapport à ce que nous touchions. On a donc fait une expertise qui a conduit à vous faire une proposition. La première proposition est que les services municipaux ne feront plus les creusements. Ceci sera exclusivement réservé à ceux qui vendent les sarcophages. La 2^{ème} chose est de créer un tarif concession de 50 ans et de modifier les tarifs des concessions de 30 ans et perpétuelle. Nous étions pour les concessions perpétuelles à des tarifs nuls par rapport à la moyenne et, nous proposons de nous mettre à la moyenne basse soit un tarif de 300 € TTC pour 3m². C'est bien ça Laurent ?

Laurent DOYELLE : non c'est beaucoup plus cher, c'est 900 €, c'est 300 € le m². Cette augmentation est aussi due aux frais d'entretien supérieurs dû à l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires. Des boutures de sedum vont être plantées entre les tombes pour faciliter l'entretien.

Monsieur le Maire : en faisant cela nous nous mettons dans une moyenne basse. Y a-t-il des oppositions ? des abstentions ? je vous remercie.

Céline PLUQUIN : une remarque sur les tarifs des locations de salle. Toujours pareil, sur le site de la ville il y a toujours les tarifs du Clos de Papinghem.

Monsieur le Maire : oui c'est pas bien ça, merci. Vote des taxes, Benoît

Benoît DELBECQUE : on vous propose de voter la taxe foncière sur les propriétés bâties à hauteur de 47,67 %, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de changement par rapport aux années précédentes. En taxe foncière sur les propriétés non bâties 88,75 %, pas de modification également. Par contre particularité cette année, nous avons à revoter un taux de taxe d'habitation même si la taxe d'habitation va être supprimé pour tout le monde dès cette année. Je vous propose donc de voter un taux comme précédemment de 24,29 %, ce taux est affecté essentiellement aux résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Donc pas d'évolution en foncier bâti, non bâti et taxe d'habitation.

Monsieur le Maire : à préciser que l'Etat a modifié les bases.

Benoît DELBECQUE : oui il y aura quand même des évolutions, vous le verrez tout à l'heure dans le budget et pour le particulier. Y a-t-il des contre ?

Dominique GALLOIS : sur la sémantique vous nous dites toujours que vous n'augmentez pas les taux mais il faut quand même savoir que les taux sont très très élevés, s'il y avait quelque chose à faire ce serait de les baisser, parce que effectivement à juste titre vu l'augmentation des bases, l'addition sera beaucoup plus douloureuse pour un st venantais que pour un voisin. Quand la taxe foncière sur les propriétés non bâties est ici à 88,75 %, la moyenne des communes de 3 000 habitants c'est 48,82. Donc vous allez me dire que St Venant c'est particulier mais ça fait cher le non bâti. Pour le bâti c'est pareil vous êtes à 47,67, alors que la moyenne est à 36 et pour la taxe d'habitation la moyenne est à 13 et nous à 24. Donc ne dites pas que vous faites des budgets sans augmenter les impôts parce que s'il y avait quelque chose à faire ce serait de les baisser. Donc c'est pour cette raison que moi personnellement je voterai contre.

Benoît DELBECQUE : si vous le souhaitez. Mais on est quand même une commune où on fait des investissements importants.

Dominique GALLOIS : c'est vrai que les autres communes ne font pas d'investissements.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres prises de parole ? Quels sont ceux qui sont contre ? 4. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? 0. Benoît vous pouvez continuer.

Benoît DELBECQUE : on va passer au budget primitif 2023. Vous avez sur votre table ce budget, on va commencer par le fonctionnement et par les recettes. Donc tous ces chiffres ont été vus en commission de finances. Je vous propose de passer chapitre par chapitre et si vous avez des questions à un moment donné sur un des chapitres vous m'interpellez.

Sur la section de fonctionnement en recettes nous proposons :

- Résultat reporté = 585 289,93 €
- Chapitre 013 Atténuations de charges = 10 000 €

- Chapitre 70 Produits des services = 162 300 €
- Opérations d'ordre = 165 200 €
- Chapitre 73 Impôts et taxes = 1 623 214 €
- Chapitre 74 Dotations, subventions = 918 057,01 €
- Chapitre 75 Autres produits de gestion courante = 330 200 €
- Chapitre 76 Produits financiers = 15 €
- Chapitre 77 Produits exceptionnels = 45 930 €

Pour la colonne de gauche c'est ce qui a été émis en 2022.

Ce qui nous fait un total de recettes de fonctionnement de 3 740 205,94 €. Ça c'est en recettes.

On n'a pas beaucoup de marge de manœuvre pour faire évoluer ces montants-là.

Au niveau de la section de fonctionnement au niveau des dépenses, je reviendrai que les 2 premières lignes après.

- Chapitre 11 Charges à caractère général = 1 459 020 €
- Chapitre 12 Charges de personnel = 1398 400 €
- Chapitre 14 Atténuations de produit = 1 060 €
- Chapitre 65 Autres charges de gestion courante = 190 660 €
- Chapitre 66 = Charges financières = 300 000 €. Là il y a des grosses évolutions, c'est l'évolution des intérêts d'emprunts
- Chapitre 67 Charges exceptionnelles = 7 500 €
- Opérations d'ordre = 45 500 €

Ce qui nous amène à un total de dépenses de fonctionnement de 3 740 205,94 €, donc équilibré avec les recettes. Équilibré si vous revenez sur les 2 premières lignes avec le 022 Dépenses imprévues pour 30 000 € et 023 virement à la section d'investissement de 308 065,94 €.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Y a-t-il des contre ? qui s'abstiennent ?

Dominique GALLOIS : est-ce qu'on peut voter la globalité ?

Monsieur le Maire : on vote toujours séparément le fonctionnement et l'investissement

Benoît DELBECQUE : Pour la partie fonctionnement, tout le monde est pour, je vous remercie.

Pour la partie investissement, on parle de programmes et d'opérations. On va commencer par les dépenses

Programme 103 – Service techniques :

- Reste à réaliser = 81 960 € Télescopique
- BP 2023 = 22 000 € pour remplacement du véhicule de Denis
- BP 2023 = 10 000 € pour matériel divers

En face il n'y a pas de recettes.

Programme 104 Mairie et autres bâtiments :

- Reste à réaliser = 1 700 € Lave-linge et sèche-linge
- BP 2023 = 16 000 € Remplacement menuiseries Garderie
- BP 2023 = 115 200 € Travaux CCAS en régie et par entreprise
- BP 2023 = 27 900 € Eclairage LED écoles maternelle et primaire – Travaux en régie
- BP 2023 = 5 900 € Fronton école primaire – Travaux en régie
- BP 2023 = 12 400 € Réfection des toilettes école primaire – Travaux en régie
- BP 2023 = 6 200 € Réfection des grilles école primaire – Travaux en régie
- BP 2023 = 11 200 € Réfection façade Perception – Travaux en régie
- BP 2023 = 41 200 € Rénovation Local ACPG – Travaux en régie

Programme 106 Acquisitions immobilières :

- Reste à réaliser = 4 500 € Frais de géomètre

En recettes, plusieurs ventes qui sont des opérations financières donc qui ne pouvaient pas être en reste à réaliser, donc on les remet au BP 2023

- Vente Haverskerque = 4 950 €
- Vente Rue de la Gare = 27 500 €
- Vente Bas Hamel (2 parcelles) = 120 000 € - Un terrain est déjà vendu.
- Vente Bas Hamel (3 parcelles) = 200 000 €
- Vente SCI HKJC = 17 850 €
- Vente DT Passion = 65 000 €

Programme 107 Réparations voies communales

- Reste à réaliser = 231 500 €
- BP 2023 = 15 000 € Aménagements aire ludique (régie) à l'emplacement des campings cars, ce sera une aire de repos, de détente

Céline PLUQUIN : donc pas ludique, on était d'accord pour changer le terme

Benoît DELBECQUE : oui en effet pas ludique

- BP 2023 = 55 000 € Frais d'étude Chemin de Ceinture pour la restructuration complète depuis les écoles jusqu'au CD916.

- BP 2023 = 22 000 € Création d'un busage rue du Bas Hamel

En face de cela, vous avez en recettes :

- Reste à réaliser = CABBALR Assainissement = 63 937 €
- Reste à réaliser = CABBALR Fonds de concours = 50 000 €
- Reste à réaliser = Région Fonds de relance = 150 000 €
- Reste à réaliser = Région Fonds Inondation = 21 477 €
- Reste à réaliser = Agence de l'Eau = 48 600 €
- Reste à réaliser = DETR = 129 626 €
- Reste à réaliser = DREAL = 420 000 €
- Reste à réaliser = Département = 136 018 €
- Reste à réaliser = SMT Artois = 20 000 € mais une proposition de - 4600 € en BP 2023
- Reste à réaliser = LEADER = 18 444 € et 26 933 € pour le parking des pêcheurs et le parking/aire de pique-nique.

Programme 13 Ecoles

- BP 2023 = 900 € Remplacement de chaises école primaire
- BP 2023 = 350 € Achats de bancs école maternelle

Pas de recettes en face.

Programme 33 Salles communales

- BP 2023 = 15 000 € Matériel de cuissons et plonge pour la cantine
- BP 2023 = 20 200 € Cloisons cantine en régie

Pas de recettes en face

Programme 27 Cimetière

- Reste à réaliser = 5 500 € Columbarium
- BP 2023 = 121 000 € Travaux d'extension

Pas de recettes en face

Programme 28 Acquisitions immobilières EPF

- Reste à réaliser = 152 434 € Terrain Rue de Robecq. En recette pour l'instant il n'y a rien, il y aura une recette qui viendra se mettre en DM ou le terrain sera vendu directement de l'EPF à l'acquéreur.

Programme 29 Plantations diverses

- Reste à réaliser = 48 500 € Travaux d'espaces verts rue d'Aire et rue de Hurtevent

Programme 30 Eclairage public

- BP 2023 = 77 000 € Passage LED de diverses rues. Participation de la FDE en recette de 27 000 €

Programme 34 Externalisation des moyens de chauffage

- Reste à réaliser = 2 730 €
- BP 2023 = 11 383 €

Programme 50 Hospice

- Reste à réaliser = 92 691 € Maîtrise d'œuvre et CSPS
- Reste à réaliser = 132 000 € Travaux Résidence accueil
- Reste à réaliser = 1 068 750 € Travaux Clos et couvert Locaux associatifs
- Reste à réaliser = 1 391 258 € Travaux intérieurs de la maison des associations
- BP 2023 = 129 000 € Ajustement Travaux intérieurs de la maison des associations
- BP 2023 = 790 000 € Création de logements étudiants
- BP 2023 = 53 720 € Maîtrise d'œuvre Logements étudiants

En recettes :

- Reste à réaliser = 204 480 € FSIL Résidence Accueil
- Reste à réaliser = 34 461 € Département Résidence Accueil
- Reste à réaliser = 30 416 € Agence de l'eau Résidence Accueil
- Reste à réaliser = 75 500 € DETR Esplanade
- Reste à réaliser = 11 811 € Agence de l'eau Cuves récupération eau de pluie
- Reste à réaliser = 95 346 € LEADER Porte Vauban
- Reste à réaliser = 11 555 € Département Porte Vauban
- Reste à réaliser = 13 568 € Fondation du Patrimoine Porte Vauban
- Reste à réaliser = 150 000 € CAF Maison des associations
- Reste à réaliser = 702 737 € Région Maison des associations clos et couvert
- Reste à réaliser = 140 000 € DSIL Maison des associations clos et couvert
- Reste à réaliser = 506091 € Région Maison des associations intérieurs
- Reste à réaliser = 192 500 € CABBALR Maison des associations intérieurs
- BP 2023 = 100 000 € CARSAT Maison des associations intérieurs
- BP 2023 = 265 000 € Habitat Logements étudiants
- BP 2023 = 336 744 € FNADT Logements étudiants

Programme 54 Voiries abords de l'hospice

En recettes

- Reste à réaliser = 28 370 € Région

Opérations financières

- Capital = 337 100 €
- Remboursement anticipé prêt relais Banque postale = 500 250 €

En recettes

- FCTVA = 489 155,83 €
- Amortissements = 45 500 €
- Taxe d'aménagement = 16 000€
- Virement de la section de fonctionnement = 308 065,94 €

L'excédent reporté 2022 de 329 390,23 €

Soit un total en dépenses :

- Reste à réaliser = 3 213 523 €
 - BP 2023 = 2 415 903 €
- TOTAL = 5 629 426 €

Et en recettes :

- Reste à réaliser = 3 281 870 €
 - BP 2023 = 2 347 556 €
- TOTAL = 5 629 426 €

Donc équilibré en dépenses et en recettes

Monsieur le Maire : y a-t-il des demandes d'intervention ?

Dominique GALLOIS : alors au risque de vous surprendre, à la fin de la commission Finances j'étais sur le point de décider de ne pas voter contre ce budget. Tout au plus m'abstenir car je ne suis toujours pas d'accord. Par contre j'ai découvert sur Saint-Venant 2.0 hier et je vais citer Mr le Maire qui dit que « la commune poursuit le désendettement et que la dette diminue de 6% », c'est dans Saint-Venant 2.0. Moi je note là, et je m'adresse à l'adjoint aux finances, que la dette pour ce mandat est passée du 1^{er} janvier 2020 de 5,9 millions à combien Benoît au 31 décembre 2022 ?

Benoît DELBECQUE : les emprunts ?

Dominique GALLOIS : non on nous dit que la dette diminue de 6% et qu'on désendette la commune mais la dette est passée en 3 ans dans ce mandat de 5,9 millions à 8,3 millions, donc expliquez-moi comment vous calculez la baisse de 6%. Parce que du coup je me suis amusé à reprendre les promesses électorales et c'est pour ça que ça me gêne que mes collègues conseillers votent ce budget alors qu'il y a 3 ans vous disiez, je vous cite 'le projet de rénovation de l'ancien hospice impacte peu les capacités d'autofinancement à venir et ne prévoit pas d'emprunt'. 2^{ème} contre vérité. Donc maintenant je me dis que je vais voter contre ce budget d'autant plus que je suis retourné voir vos promesses électorales et il y avait un certain nombre de projets qui avaient été

lancés comme ça comme la piste d'athlétisme, on n'en parle pas, les panneaux photovoltaïques, on n'en parle pas, le city stade on n'en parle plus, le panneau électronique d'information on n'en parle plus, le bilan annuel sur papier pour tous les foyers je ne l'ai jamais vu. Moi c'est ça qui me dérange, c'est bien de communiquer, de faire de grandes politiques, de faire de la com, de dire des choses et derrière de constater comme là quand vous dites qu'on se désendette c'est faux.

Benoît DELBECQUE : je pense que sur un projet comme l'hospice emprunter 1,8 million ce n'est pas exagéré.

Dominique GALLOIS : on ne se désendette pas, tu peux me dire qu'on fait des investissements, on continue de s'endetter. C'est un constat, je ne dis pas que c'est bien ou pas bien mais ne dites pas des contre-vérités.

Benoît DELBECQUE : je pense que les saint-venantais sont particulièrement fiers de ce qui est fait dans le centre-ville. Tu dis qu'on ne respecte pas nos engagements. Moi j'ai souvenance que pendant la campagne j'ai fait une vidéo, je souhaitai qu'on fasse une liaison piétonne rue d'Aire entre chez Willy Douche et le boulevard Vert, on l'a fait. Par rapport au photovoltaïque, nous avons interrogé des services sur la salle des fêtes et sur la salle des sports. Ce n'est pas si évident que ça puisqu'on est sur des toitures qui sont anciennes et ceux qui posent des panneaux veulent des garanties, ils ne veulent pas poser quand c'est une charpente ou une structure qui a plus de 12 ans. C'est très complexe et les poseurs sont hyper débordés donc difficiles à trouver. Mr le Maire veut peut-être ajouter quelque chose ?

Monsieur le Maire : non je ne vais pas polémiquer mais quand au budget primitif on prévoit 500 000 € de remboursement anticipé c'est quand même un désendettement, je m'excuse. Mais les chiffres ont un sens et représentent 6%. Pourquoi nous ne sommes pas allés au-delà du désendettement ? c'est une question qu'il faut se poser. Simplement parce qu'actuellement avec l'évolution des taux d'intérêt, l'opération que je prévoyais de transfert de propriété et donc de désendettement de la gendarmerie est retardé. Car St Venant est propriétaire de la gendarmerie et donc des dettes qui vont avec bien évidemment, c'est l'une des rares villes où ça se passe comme ça et il faut essayer de savoir pourquoi ça s'est passé comme ça. Si St Venant n'avait pas, et je parle sous le contrôle d'un de vos collègues puisqu'à l'époque il avait voté les crédits, choisi de construire la gendarmerie, il n'y aurait pas de gendarmerie à St Venant. Mais je vous rappelle cela Monsieur GALLOIS, car vous semblez avoir la mémoire sélective, j'en ai une qui est un peu moins sélective.

Dominique GALLOIS : c'est à vérifier

Monsieur le Maire : ici même dans cette salle, monsieur, vous avez dit que nous avons fait une ligne de crédit qui se transformerait en emprunt de longue durée et un emprunt à court terme que l'on serait incapable de rembourser. Je constate simplement que d'une part notre ligne de crédit a été remboursée et d'autre part que l'emprunt à court terme est pour partie remboursé. Et le reste le sera en 2024.

Enfin en dernier point j'espère que l'ensemble des élus, vous y compris, vous regarderez nos promesses électorales à l'aune de leurs résultats à la fin du mandat. Nous ne sommes pas à la fin du mandat. Et j'ose espérer qu'à la fin du mandat nous aurons encore beaucoup investi pour la commune. Nous investirons pour être clair et précis sur une partie de la restructuration du Chemin de Ceinture, nous continuerons à investir dans

d'autres lieux, dans les bâtiments de l'hospice parce que ceci forme un tout et que par contre il est vrai qu'aujourd'hui dans les bâtiments de l'hospice, nous n'avons pas encore trouvé l'équilibre budgétaire en particulier pour le centre culturel. Voilà, je n'irai pas au-delà, je crois que les chiffres sont suffisamment clairs. Nous n'avons jamais dit d'ailleurs que nous n'étions pas sur des taux de fiscalité élevés mais je rappelle quand même que la fiscalité payée par les St Venantais est de l'ordre de 13% par rapport à l'ensemble du budget. S'il n'y a pas d'autre remarque ?

Dominique GALLOIS : je voudrai simplement conclure, donc ma mémoire n'est pas sélective contrairement à certaines mais les 500 000 € sont remboursés avec un emprunt l'année dernière de 1,7 million qui pour moi était inutile compte-tenu des excédents qu'on nous a présenté il y a 15 jours.

Monsieur le Maire : vous avez le droit de penser qu'il est inutile, j'ai le droit de penser et le devoir de dire que quand on a des problèmes de trésorerie, et non pas d'équilibre budgétaire, encore faut-il avoir la possibilité de le vérifier

Dominique GALLOIS : les problèmes de trésorerie se règlent avec des lignes de trésorerie et non pas des emprunts vous le savez très bien.

Monsieur le Maire : une difficulté de trésorerie peut se régler avec un emprunt à court terme dans la mesure où nous avons des subventions garanties qui sont décalées dans leur arrivée ainsi en est-il de LEADER, dont le temps de retour est de 3 ans.

Benoît DELBECQUE : et l'année dernière nous avons emprunter 1,8 million sur 5,6 millions d'investissements.

Monsieur le Maire : quels sont ceux qui sont contre ce budget d'investissement ? merci pour les 4 oppositions ? y a-t-il des abstentions ? merci pour cette absence d'abstention et merci à la majorité municipale de continuer le développement et l'harmonisation de cette ville.

Benoît DELBECQUE : Subventions Caisse des Ecoles et CCAS. Donc on propose d'attribuer au CCAS une subvention de 18 000 €, par contre Caisse des Ecoles, l'an dernier on n'en avait pas mis car ils avaient un bon excédent mais cette année nous remettons 10 000 €.

Stéphane VANDERBEKE : pourquoi un excédent ?

/Propos inaudibles/

Sandrine HANNEDOUCHE : nous avons acheté les tablettes l'année dernière avec la Caisse des Ecoles.

Monsieur le Maire : si jamais il y avait un problème, on revient devant le conseil. Mais ils n'ont pas besoin d'avoir un fonds de trésorerie trop important.

Céline PLUQUIN : là ils vont faire leur raccordement WIFI ?

Sandrine HANNEDOUCHE : ce n'est pas prévu que ce soit la Caisse des Ecoles qui finance ces travaux. On aurait pu fonctionner sans avoir recours à ces 10 000 € mais on a souhaité ne pas se mettre en danger et demander une subvention de 10 000 € pour assurer toutes les dépenses qui sont incompressibles comme les fournitures scolaires, la

maintenance informatique, bref différentes dépenses qui se cumulent les unes aux autres et qui font qu'on aura peut-être besoin de ces 10 000 €.

Monsieur le Maire : pas d'opposition ? pas d'abstention ? merci beaucoup. Demande de subvention de l'association AUTRE qui sera l'association support de l'exposition qui est en cours de réalisation sur l'Hospice d'hier, d'aujourd'hui et de demain. C'est une grande exposition qui se fait dans le cadre des journées du patrimoine. Je propose de verser une subvention exceptionnelle de 2 700 € à l'association AUTRE qui sera le support logistique de cette manifestation. Ne participent pas aux votes, Jean-Marie BERON et moi-même.

Céline PLUQUIN : juste une simple question, une remarque, en commission finances on était tombé d'accord sur le fait qu'une association pouvait recevoir une subvention si le bilan était présenté, au tableau l'association AUTRE n'a pas présenté de bilan.

Benoît DELBECQUE : là c'est une subvention exceptionnelle

Jean-Marie BERON : je n'ai jamais demandé de subvention

Céline PLUQUIN : donc alors là on va accorder une subvention exceptionnelle sans aucune visibilité sur les comptes de cette association ?

Monsieur le Maire : Puisque vous faites partie des services financiers

Céline PLUQUIN : chacun son métier, moi je fais du contrôle fiscal

Monsieur le Maire : il y a un peu plus de facilité lorsqu'une association est support de ce type d'exposition où il faut acheter des bricoles ici ou là que de revenir devant la mairie à chaque fois. Si vous voulez un bilan de l'association AUTRE dont je suis le président depuis peu de temps d'ailleurs, je vous l'adresserai sans aucun problème.

Céline PLUQUIN : nous c'est juste par mesure d'équité entre les différentes structures. Puisque pour certains c'est sous conditions, j'estime que les autres doivent faire la même chose.

Monsieur le Maire : pas de problème. Quels sont ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ? deux non-participations aux votes, je vous remercie.

Dénomination de la rue qui dessert la résidence Les Buissons, je propose de l'appeler tout simplement l'Allée des Buissons. Pas d'oppositions ? pas d'abstentions ? je vous en remercie.

Vous avez une question supplémentaire, la sollicitation pour engager la procédure de révision allégée du PLU par la CABBALR. Je vous explique le plus simplement possible. Dans les outils que gère l'EPSM, il y a ce qu'on appelle la MAS, Maison d'Accueil Spécialisée, actuellement située à l'entrée de Béthune, qui a d'abord été une association, laquelle association a été reprise dans ses activités et ses difficultés par l'EPSM et l'EPSM souhaite rapatrier la MAS sur St Venant. Le bâtiment de Béthune deviendrait ensuite bâtiment d'accueil des jeunes et adolescents du SESSAD. Il y a donc un permis de construire qui a été déposé, ce permis de construire a fait l'objet de 3 remarques fondamentales, deux ont été levées et la troisième ne l'a pas été, ce qui fait que le permis de construire n'a pas été accordé alors même que dans le Plan Local d'Urbanisme il était prévu sur cet endroit là que les outils d'intérêt général pouvaient être construits. Il n'a pas été construit parce que nous avons gardé à l'époque de la réalisation du PLU la dénomination terres agricoles pour des terres de la ferme de l'hôpital. Puisque l'hôpital

avait une ferme où on s'occupait déjà d'un certain nombre de patients, où il y avait également un élevage, on élevait des cochons, etc.. donc c'est resté comme ça et ce qui fait que la DDTM dans sa souveraine intelligence sans jamais venir sur le terrain a considéré qu'une terre agricole devait être respectée de façon absolue et qu'il n'était pas possible de construire là-dessus. J'ai eu beau m'expliquer en long, en large et en travers qu'il n'y a jamais eu une seule culture sur ces terrains depuis 50 ans, que ce sont des vergers et qu'ils sont dans l'enceinte de l'hôpital, rien n'y a fait, d'où la nécessité d'engager une procédure de révision allégée du PLU qui est de la responsabilité de la CABBALR. Cette révision allégée porte sur la reconnaissance d'un 1 hectare 70 de terres considérées comme agricoles en terres urbanisables au titre que tous les espaces de l'EPSM qui est un établissement de soins peuvent accueillir des établissements et édifices multiples.

Christian GALLOIS : ça va mettre combien de temps ?

Monsieur le Maire : Même si la procédure de PLU n'est pas aboutie, l'essentiel est qu'elle soit engagée.

/Propos inaudibles/

Christian GALLOIS : c'est pour le bien des patients ?

Monsieur le Maire : oui : pas d'oppositions ? pas d'abstentions ? je vous remercie pour votre unanimité.

Questions diverses, j'ai une demande de la part de Guy VANBERGUE qui me dit « petite question pour le conseil, pourquoi le propriétaire de la maison aux volets bleus n'a pas déposé de DP ou de PC pour ses travaux ? »

J'ai regardé, ça fait partie des dossiers à la fois simples et complexes. Simple pourquoi, parce qu'en septembre 2022 Camille LICOUR est venue me présenter son projet. Il a fallu le corriger. Lui retourner, puis le recorriger. Or nous ne sommes plus service instructeur, donc elle l'a déposé en dématérialisé auprès de l'intercommunalité à Lillers, à la CABBALR, mais l'antenne de Lillers ne l'a jamais instruit, considérant qu'elle l'avait eu pour information alors qu'elle l'avait eu pour exécution. J'ai donc réactivé le tout et je vous remercie de l'avoir signalé pour que le dossier soit instruit par l'autorité sachant que nous, nous avons donné un avis favorable, favorable parce qu'il n'y a pas d'emprise supplémentaire par rapport à la construction d'origine. La construction visuelle d'aujourd'hui nous dit il y a eu ajout, mais ce qui avait été démolit a été autorisé en reconstruction et non pas en création. Je vous tiendrai au courant de l'ensemble des avancées administratives. Je dois dire que ça me confirme aussi, et si vous avez eu la curiosité de regarder, cela justifie le fait que nous ne payons que 50% de la somme que nous devrions payer pour l'instruction des permis de construire, la CABBALR reconnaissant elle-même qu'elle n'a pas les services suffisants pour assurer ce service de façon pleine et entière et l'avait délégué pour partie à une société privée qui ne donne pas satisfaction. Voilà. Vous avez un œil avisé Monsieur VANBERGUE très bien.

Merci, passez une bonne soirée. La séance est levée.

Le secrétaire

Morgan VANYPER

Le Président

André FLAJOLET



